



litige avec une société de crédit

Par **bacqueville**, le 11/06/2009 à 11:44

bonjour,une société de crédit réclama à mon ami le remboursement d un prêt qu il n a jamais sollicité.Mon ami a donc contacté cet organisme afin de lui demander un justificatif de ce prêt avec la signature de l emprunteur.leur service contentieux devait lui envoyer ce document,or,à sa place il reçoit un commandement d huissier le sommant de payer sous menace de saisie.Comment se peut il qu un organisme de crédit puisse exiger le remboursement d une dette sans fournir aucun justificatif,alors que mon ami n a JAMAIS SOLLICITE CE PRET.Que doit il faire??il pense que son ex femme a emprunté cet argent en utilisant son nom.A t elle ce droit alors que ce crédit est postérieur à leur divorce?Que faire??merci